

DE2023_1304_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice :

30

Présents: 24 Pouvoirs: 3 Votants: 27

Pour:

27

Contre :

0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire,

Date de convocation : 14 avril 2023

PRESENTS:

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Ludovic BOUTTET, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Lucien GUILLOT, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI, Monsieur Alain REBOUX

SUPPLEES:

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS:

Monsieur Vincent DEGOUTTE par Monsieur Paul PETITBOUT Madame Dominique MIGNERY par Monsieur Christian BRAY Monsieur Bruno PRADIER par Madame Sandra MATHELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CLEMENT

<u>OBJET</u>: Proposition d'accompagnement RH par un consultant : régime indemnitaire, formation et temps de travail

RF

Sous-préfecture Roanne (Loire)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 042-244200614-20230413-DE2023_1304_06-DE

L'organisation de la politique des ressources humaines de la Communauté de communes des Vals d'Aix est en pleine évolution : création d'une commission ressources humaines en 2022 et nomination d'une nouvelle directrice en 2023.

Ces évolution nécessitent un appui extérieur stratégique qui pourra apporter à la fois des éléments d'analyse interne et de comparaison pour aiguiller la construction des orientations de la communauté de communes.

Les actions à conduire sont de plusieurs ordres :

1- Refonte du régime indemnitaire

- Intitulés de postes et calibrage des postes (adéquation entre les compétences et la catégorie cible du poste)
- Cotation des postes
- Construction du processus d'attribution du CIA
- Projections financières sur l'impact de la mise en place d'une nouvelle revalorisation du RIFSEEP
- Rédaction de la délibération et des arrêtés individuels
- 2 Travailler sur la mise en place du CET (Compte épargne Temps)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

ARTICLE 1: VALIDE la proposition d'un appui par un consultant extérieur

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget

ARTICLE 3 : CHARGE le Président de signer tous les documents utiles

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

Georges BERNAT

Saint Germain Laval, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Françoise CLEMENT

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

et de la publication le :

Le Président,

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 042-244200614-20230413-DE2023 1304 06-DE